

Saison 2010/2011

Arbitrage des rencontres amicales

- Rencontres de niveau championnat de France (si au moins l'une des 2 équipes évolue en Ch de France)

La CDAMC procédera à la désignation si, et seulement si, la demande est faite par écrit au comité au minimum 10 jours avant la date de la rencontre. Si la rencontre est ensuite déplacée l'arbitrage ne sera pas assuré par des arbitres désignés.

Indemnité d'arbitrage (tarif unique) : 30 € par arbitre

- Autres niveaux

Pour les rencontres amicales de niveau régional il n'y aura pas de désignations. Les clubs devront trouver eux-mêmes les arbitres puis envoyer un courrier au comité en signalant que la rencontre aura lieu et en donnant les noms des arbitres qui officieront.

Pour les rencontres amicales de niveau départemental il serait bon que les clubs adoptent la même procédure que pour les rencontres de niveau régional, et ce, pour la « couverture » des arbitres au niveau des assurances.

Rencontres de Super Coupe Sud-Ouest (premiers tours)

Pour ces premières rencontres de Super Coupe, c'est la CDAMC qui désignera les arbitres. De même que pour les rencontres amicales, les dates doivent être connues au moins 10 jours avant. Toute rencontre déplacée au dernier moment ne sera pas arbitrée